Contexte et justification :

Le programme de la protection de l'enfant de l'UNICEF au Niger soutient les efforts du pays pour atteindre l'enregistrement universel des enfants, conformément aux principes et standards internationaux (y compris les Objectifs de Développement Durable (ODD) dont la cible 16.9 vise, d'ici 2030 à garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances).

La logique d'intervention est d'accompagner les autorités nigériennes dans leur volonté de rendre le service de l'état civil accessible à tous. Cette volonté s'est traduite par des actions concrètes et significatives, telles la promulgation de la loi de 2019 et son décret d'application révisant en profondeur le corpus règlementaire régissant l'état civil, la création des centres de déclaration dans l'ensemble des villages et tribus administratifs permettant ainsi une meilleure accessibilité pour la population, la construction de nouveaux bâtiments affectés à la Direction Générale de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés, et certains de ses démembrements, etc.

Ces initiatives des autorités nigériennes, auxquelles l'Union européenne apporte un appui, se sont traduites par un meilleur suivi du système, notamment par la mise en place d'un tableau de bord au sein de la DGECM/R permettant d'obtenir rapidement des informations précises sur l'état du système (taux de déclaration par commune, équipements disponibles, caractéristiques sociodémographiques des officiers et agents, etc.).

Malgré ces efforts, le taux de déclaration et d'enregistrement des faits d'état civil reste faible. Par ailleurs, l'absence de système d'archivage et de conservation des registres hypothèquent la pérennité du système d'état civil.

Les besoins en matière de réforme de l'état civil sont immenses. C'est dans cet esprit que l'Union Européenne a commandité, fin 2015, la formulation d'un programme ambitieux pour accompagner les réformes et consolider les résultats obtenus dans le cadre d'actions antérieures.

En 2017, dans le cadre du XIème FED, le PAREC (Programme d'Appui à la Réforme de l'Etat Civil) a dès lors été signé. Il vise à adopter une vision globale dont la finalité et la sécurisation du système d'état civil.

La logique d'intervention se situe à trois niveaux :

- l'amélioration de la gouvernance du système afin, d'une part, d'offrir un service de qualité et, d'autre part, de satisfaire à un meilleur contrôle du système.
- l'amélioration des taux d'enregistrement des faits d'état civil. Cela passera par une sensibilisation de la population à l'intérêt d'être enregistré et par un renforcement des capacités, notamment par la formation des acteurs afin qu'ils fournissent un service de qualité.
- la sécurisation du système par la création d'un fichier central d'état civil et la mise en place d'un véritable archivage des registres puis de leur numérisation dans le cadre de la reprise de l'existant.

Dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation du programme de réforme de l'état civil, une évaluation à mi-parcours est prévue. Elle s'apparente également à un état des lieux du système d'état civil au Niger. Elle doit permettre de mieux suivre l'exécution des actions engagées, mesurer les résultats obtenus, évaluer leur impact sur les utilisateurs et prendre des mesures correctives jugées nécessaires en relation avec la coordination générale.

Outre fournir un état des lieux du système d'état civil au Niger, l'évaluation a deux buts principaux : la redevabilité et l'apprentissage.

- Quant au but de redevabilité, cette évaluation rendra compte des résultats (soit prévus ou pas prévus) qui ont été atteints jusqu'à ce jour dans le cadre du PAREC, auprès des bailleurs (redevabilité verticale) ainsi que des bénéficiaires (redevabilité horizontale).
- Quant au but de l'apprentissage organisationnelle, cette évaluation :
- informera la mise en œuvre des actions prévues pour la fin du programme ; et
- guidera la Direction Générale de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés (DGECM/R) et l'UNICEF à déployer et améliorer le système d'état civil.

Les utilisateurs de cette évaluation sont détaillés ci-dessous :

- Délégation de l'Union Européenne au Niger : Fournir des retours et commentaires sur les réalisations des buts et objectifs du projet afin de mieux planifier la poursuite de l'appui et les investissements dans le domaine.
- Autorités nationales du Niger: Fournir des retours et commentaires extérieurs pour les améliorations déjà réalisées et pour renforcer la stratégie de renforcement du système d'état civil. Fournir des orientations pour l'organisation des systèmes et services.
- Donateurs : Informer sur l'efficacité du programme mis en place afin d'appuyer la planification des investissements dans le domaine.
- UNICEF : Guider sur la future programmation particulièrement pour tout ce qui concerne l'efficacité et la pertinence de la théorie du changement de l'organisation sur les services d'état civil et de sante.